

LA JEUNESSE RWANDAISE
ET
SES PERSPECTIVES DE
DEVELOPPEMENT.

"S'agissant plus particulièrement de la jeunesse rwandaise, je voudrais rappeler que ses problèmes n'ont jamais cessé de préoccuper notre Pays. Mon Gouvernement s'en soucie d'autant plus que cette catégorie de la population représente plus de 50 % des rwandais et qu'elle est confrontée à des problèmes aigus de formation, d'encadrement et de production".
(Extrait du Message du Chef de l'Etat Rwandais à l'occasion du Nouvel An 1985)!

P R E F A C E

Dans Son Discours-Programme du 1er août 1973 prononcé à l'occasion de la constitution du premier Gouvernement de la IIe République, le Chef de l'Etat disait ceci : "Le Ministère de la Jeunesse est chargé de programmer et de réaliser l'intégration de cette Jeunesse dans le cadre du développement national. Il s'intéressera plus particulièrement à sa formation civique et à sa préparation à la vie active, vie qui pour la plupart se mène dans les milieux ruraux.

C'est pourquoi une formation de base agricole et artisanale ainsi que le mouvement coopératif doit leur être donnée". Le Ministère de la Jeunesse, en collaboration avec les autres organismes tant publics que privés intéressés aux activités de jeunesse, s'efforce depuis une douzaine d'années de mettre en oeuvre cette orientation générale de développement de la jeunesse, en particulier celle qui est non scolarisée ou descolarisée.

Dans la présente brochure, nous allons examiner la situation actuelle de cette jeunesse, ses problèmes et ses aspirations ainsi que les programmes visant son intégration dans le processus du développement socio-économique et culturel. Etant donné la complexité du sujet qui couvre tous les secteurs de la vie socio-économique et culturelle de notre Pays, nous ne prétendons pas résoudre immédiatement tous les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés. Nos réflexions constituent plutôt un cadre pour les débats auxquels les lecteurs pourront participer pour compléter l'un ou l'autre point.

Aussi est-il souhaité que ceux qui vont lire ce document puissent enrichir son contenu par des commentaires et des observations appropriées. Cette invitation s'adresse notamment aux parents, premiers responsables de l'éducation des jeunes, aux jeunes eux-mêmes qui doivent se préoccuper de la maîtrise de leur propre destinée ainsi qu'à toutes les personnes morales et physiques, nationales ou étrangères, préoccupées par la promotion de la jeunesse.

Les problèmes d'ordre économique, social et culturel qui sont notamment liés au sous-emploi, à l'ignorance et à la délinquance sont connus. Les suggestions les plus attendues devront porter sur les voies et moyens nécessaires à l'insertion des jeunes dans la vie active.

De ce fait, la présente étude doit être considérée comme une esquisse de recherche des solutions communes et d'élaboration d'une politique de promotion des jeunes rwandais.

De cette politique doit découler un plan d'action dont la mise en oeuvre implique l'engagement ferme de tous les partenaires économiques et sociaux intéressés par les activités de la Jeunesse. Ces activités portent notamment sur la formation professionnelle et l'information, l'accès sur le marché du travail, la participation des jeunes à la vie sociale, politique et culturelle du pays.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.-

CHAP. I : ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA JEUNESSE
SES PROBLEMES ET SES POTENTIALITES.

Dans ce chapitre, nous examinerons successivement :

- l'importance de la catégorie des jeunes dans la population nationale
- les principaux problèmes auxquels ces jeunes sont confrontés
- les potentialités à exploiter pour améliorer leur sort.

A) Importance des jeunes dans la population.

Selon le recensement général de la population effectué au Rwanda en août 1978, les moins de 25 ans représentent un peu plus de 66 % de la population totale qui, à cette époque, s'élevait à 4.831.527 habitants. Au taux d'accroissement annuel de 3,7 %, cette population est estimée actuellement à 6 millions de personnes dont 3 millions classés dans la population active.

Les jeunes, âgés de 15 à 24 ans, descolarisés et non scolarisés sont évalués à 1.300.000 personnes, soit 35 % de la population active. 92,5 % d'entre eux vivent en milieu rural et s'occupent essentiellement d'activités agricoles.

Chaque année plus de 100.000 jeunes affluent sur le marché du travail à la recherche d'emploi rémunérateur. 50 % d'entre eux sont analphabètes. A peine 1 % possède une formation professionnelle acquise à l'Ecole.

Ces quelques données chiffrées plus éloquentes que tout commentaire montrent que l'importance numérique des jeunes dans la population active n'a d'égal que le nombre de problèmes auxquels ils sont confrontés.

Etant donné que c'est entre 15 et 25 ans que cette catégorie de la population passe du milieu scolaire ou familial au monde du travail et que par ailleurs la dépendance envers les parents se réduit au fur et à mesure que la fondation d'un foyer conjugal s'approche, ces deux transitions constituent une période délicate de la vie d'un Homme.

Importance des Jeunes dans la population rwandaise : Les jeunes de 15 à 24 ans, déscolarisés et non scolarisés en âge de travailler sont évalués à 1.300.000 personnes, soit 35 % de la population active.

(Cfr. texte page 4)

Ces problèmes de passage à l'âge adulte se trouvent aggravés par la désarticulation de l'Economie Nationale caractérisée par les difficultés structurelles suivantes :

- la prédominance du secteur agricole de subsistance avec peu d'emplois et de valeur ajoutée dans d'autres secteurs de production. Pour une population active de 3 millions de personnes, les emplois salariés ne dépassent pas 200.000.
- la pression démographique face à la raréfaction des terres cultivables. Actuellement, l'exploitation agricole familiale moyenne est de 1 ha. En plus de ces problèmes que partagent toutes les catégories de la population, les jeunes vivent d'autres difficultés particulières. Nous allons en dégager quelques-uns dans la section qui suit :

B. Principaux problèmes de la Jeunesse

L'intégration des jeunes dans le circuit économique et dans la vie socio-culturelle du Pays est handicapée notamment par :

- l'inadéquation entre la formation et les emplois disponibles
- une faible croissance des emplois face à l'accroissement élevé de la population active.
- un encadrement technique insuffisant des jeunes déscolarisés et non scolarisés.
- un désintérêt des jeunes pour le travail manuel et d'emploi non salarié.

Comment se présentent concrètement ces problèmes ? Leur examen s'avère nécessaire pour en apprécier l'ampleur.

a) Formation

Notre système agricole étant archaïque, la productivité du travail et le rendement du sol sont très faibles. De ce fait, le taux d'accroissement annuel de la production agricole ne parvient pas toujours à équilibrer le taux d'accroissement démographique. Afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire exigée dans le cadre de notre Plan National de Développement, de nouvelles méthodes culturales doivent être systématiquement mises en oeuvre. Cela implique une formation agricole et pastorale pour moderniser les exploitations agricoles et l'élevage. De même, le développement du secteur industriel et artisanal devenu nécessaire pour décongestionner le milieu agricole nécessite une formation en matière technologique et de gestion.

Cela signifie, en d'autres termes, que pour valoriser nos ressources nationales et augmenter la production nationale, tout en améliorant le revenu et les conditions de vie de toutes les catégories de la population, il importe d'avoir une main-d'oeuvre qualifiée.

Dans la section précédente, nous avons vu que 99 % des jeunes arrivant sur le marché du travail n'avaient aucune formation professionnelle. Certes, au cours de ces dernières années, des efforts ont été réalisés pour créer des Centres de Formation de Jeunes (actuellement, il en existe 63 à travers le pays) et depuis 3 ans les CERAI ont été créés dans toutes les Communes, mais ils s'avèrent insuffisants pour accueillir un pourcentage important des jeunes. Les CERAI et les C.F.J. ne peuvent accueillir/chaque année que 10.000 jeunes, soit 10 % de ceux qui arrivent sur le marché de l'emploi.

Au total, environ 90.000 jeunes sans qualification professionnelle minimale ni formation générale élémentaire arrivent chaque année sur le marché de l'emploi.

La productivité du travail en souffre d'autant plus qu'à côté de cette main-d'oeuvre non qualifiée, les cadres techniques moyens et supérieurs sont eux-mêmes insuffisants pour assurer l'encadrement technique. Les cadres moyens c'est-à-dire ceux ayant un niveau du secondaire, sont d'après le recensement démographique de 1978 évalués à 2,4 % de la population de 7 ans et plus, tandis que les cadres supérieurs ne représentent que 0,2 % de cette même population. Cette non-qualification explique partiellement le chômage déguisé en milieu rural où vivent 95 % de la population et le sous-emploi en milieu urbain (5% de la population). Comme le signale fort justement le Bureau National de Recensement, les chances d'avoir son premier emploi dépendent du niveau, poussé ou non, de l'instruction reçue.

b) Sous-emploi et chômage

Selon une étude effectuée en 1976 par une équipe d'experts du BIT mis à la disposition du Ministère du Plan, 30 % de la population active étaient non ou sous-employés. A la même époque, une étude réalisée par [] a révélé que les paysans consacraient seulement quatre heures par jours aux travaux des champs.

L'exploitation agricole par famille se réduit d'année en année alors que la population s'est accrue de 1978 à 1985 d'environ 1,5 millions de personnes. L'agriculture extensive n'est plus possible car les terres récupérables se sont sérieusement réduites avec l'occupation des régions naguère peu occupées de l'EST du Pays (Mayaga, Bugesera, Mutara et Gisaka-Migongo). Il ne reste que quelques marais (60.000 ha) dont le coût d'aménagement est trop élevé pour le budget national.

La répartition des emplois par catégorie socio-professionnelle telle qu'elle se dégage du recensement général de la population de 1978 se présente comme suit :

Employeurs	: 0,1 % de la population active
Indépendants	: 38,8 % de la population active
Salariés	: 7,1 % de la population active
Apprentis	: 0,1 % de la population active
Aides familiaux	: 53,8 % de la population active.

Comme l'indique ce tableau, les salariés ne représentent qu'un faible pourcentage de la population active. Par contre les indépendants et les aides familiaux sont évalués à 92,6 % de la population active. Il importe de faire remarquer/que ces indépendants sont essentiellement constitués par les agriculteurs, les artisans du secteur non structuré et des services (commerce et transports).

a) Délinquance Juvénile.

Ce fléau est dû essentiellement à l'oisiveté, à l'exode rural des jeunes vers les centres urbains ainsi qu'à la désintégration de la cellule familiale. Bien qu'elle ne touche qu'une minorité de jeunes, la délinquance devient de plus en plus préoccupante.

Le banditisme, l'abus de boissons et de drogues ainsi que la prostitution sont les principales signes de cette délinquance.

Etant donné qu'il vaut mieux prévenir que guérir, il importe de bien identifier les raisons qui poussent les jeunes à la délinquance afin de les éliminer ou du moins d'en réduire les méfaits. Nous partirons de trois niveaux, à savoir : la famille, la société dans laquelle évolue le jeune et les problèmes économiques. En l'absence d'une étude socio-économique approfondie, l'analyse du phénomène ne peut pas être illustrée par des données chiffrées. Néanmoins, il est généralement admis que le nombre de jeunes déracinés économiquement, socialement ou culturellement n'est pas encore important. Les cas les plus fréquents se trouvent dans les Centres urbains qui n'abritent que 5% de la population totale. En milieu rural, le contrôle social et l'absence de promiscuité de/ logements permettent de limiter les dégâts.

En tout état de cause, le dérèglement psycho-social des jeunes délinquants est le résultat des crises soit de l'éducation et de l'autorité familiale soit de la mauvaise compagnie où évolue le jeune. Les mutations économiques engendrent également une marginalisation de certaines catégories de la population.

1° - Problèmes d'ordre familial et d'environnement social

Un adage rwandais dit que le destin d'un homme peut être influencé par l'éducation reçue dans son bas-âge (Umwana apfa mu iterura).

Un autre dit que le redressement d'un homme doit se faire quand il est encore jeune, si non il sera trop tard (Igitu kigororwa kikili gito). Dans l'éducation familiale traditionnelle, les valeurs socio-culturelles du Rwanda sont inculquées aux enfants dès leur jeune âge. Avec le passage à un Etat moderne et indépendant, des mutations socio-culturelles rapides ont été déclenchées au cours des 25 dernières années. Comme le dit A.N. GATANAZI dans son article publié en 1975 dans la Relève sous le titre "Urbanisation et distorsions sociales au Rwanda", notre société a subi plusieurs chocs depuis le début de ce siècle qui ont complètement changé la vie familiale. Il cite entre autres la colonisation, la révolution sociale de 1959 et l'indépendance comme les trois principaux événements qui ont bousculé la vie familiale traditionnelle.

A chacune de ces situations correspondent des structures économiques, sociales et culturelles. Etant donné que les jeunes s'adaptent plus rapidement aux transformations socio-économiques, culturelles et politiques que les vieux, des conflits de générations surgissent après chaque événement, ce qui affaiblit l'autorité paternelle et l'encadrement familial.

Ainsi, les adultes regrettent chaque fois l'ancien temps et disent qu'ils ne comprennent pas les réactions des jeunes d'aujourd'hui, tandis que les jeunes se plaignent de l'évolution lente de mentalité de leurs parents et de leurs aînés.

En plus de l'inadaptation du milieu familial traditionnel à ces mutations de la vie moderne, les jeunes peuvent devenir délinquants suite à un environnement familial malsain.

Par exemple, ^{dans le cas où} les parents sont eux-mêmes immoraux, désunis ou handicapés mentaux, ces tares laissent les enfants livrés à eux-mêmes.

Alors, ils fréquentent les milieux de drogués, d'alcooliques et d'autres personnes de mauvaise vie.

Avec la monétarisation de l'Economie Nationale et l'urbanisation, un certain nombre de jeunes sont attirés par les Centres urbains où les emplois sont plus rémunérateurs. Les conditions de vie y semblent, par ailleurs, meilleures qu'en milieu rural en raison de l'accès plus facile aux infrastructures ainsi qu'aux équipements économiques et sociaux. Lorsqu'ils arrivent en ville, ces jeunes espèrent trouver des revenus monétaires plus élevés que ceux provenant de l'agriculture pour satisfaire les besoins essentiels (alimentation, logement, habillement, soins de santé et formation). Sans qualification professionnelle exigée, ils ne parviennent pas à être embauchés. Dès lors pour survivre, ils sont obligés de se livrer au banditisme et à la prostitution.

Il importe de faire remarquer que selon une enquête effectuée en 1977 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'exode rural des jeunes déscolarisés est plus important que celui des non-scolarisés.

Entre-temps, le système de l'enseignement a été réformé, notamment en ruralisant l'enseignement primaire, précisément dans le souci de mieux retenir les jeunes dans leur milieu familial et social. Mais sa mise en oeuvre est trop récente pour en évaluer les effets sur la vie socio-économique et culturelle des jeunes.

d) L'insuffisance d'encadrement technique et administrative de la Jeunesse.

Les structures administratives d'encadrement de la jeunesse se développent depuis 1967, mais le personnel aussi bien au niveau central qu'à l'échelon préfectoral et communal demeure insuffisant qualitativement et quantitativement. Ainsi, le niveau moyen des encadreurs préfectoraux de la jeunesse et des coopératives est de 4 ans post-primaires, tandis que celui des encadreurs communaux de la jeunesse est de 2 ans post-primaires.

Les groupements socio-économiques, les Centres de Formation de Jeunesse et les mouvements de jeunesse tant en milieu rural qu'urbain ne sont pas toujours encadrés par des techniciens compétents capables de leur apprendre la gestion et les méthodes culturelles et l'élevage modernes ainsi que la technologie artisanale et industrielle. Ce manque d'encadrement technique a pour conséquences la stagnation voire le déclin des activités de production des groupements socio-économiques et des mouvements de jeunesse ainsi que l'organisation peu satisfaisante de certains centres de formation des jeunes où l'esprit d'initiative ^{et de bonne gestion} laisse parfois à désirer.

Ce problème d'appui technique est d'autant plus préoccupant que beaucoup de projets de développement communal et régional n'intègrent pas dans leurs interventions les activités socio-économiques des jeunes.

De même, certaines Autorités Communales, de secteur et de cellule ne sont pas suffisamment impliquées dans l'encadrement des activités des jeunes de leur ressort alors que l'intégration de ces jeunes dans le processus de développement doit se faire au niveau des collectivités locales.

Comme nous allons le constater dans le chapitre qui suit, l'évaluation des programmes d'actions actuellement réalisées en faveur des jeunes révèle que seule la suppression des handicaps qui viennent d'être dégagés permettra de donner une nouvelle impulsion aux actions de promotion de la jeunesse.

"L'avenir d'un pays dépend du degré d'intégration de sa jeunesse dans les activités économiques et dans la vie socio-culturelle, nationale".
(Cfr texte page 12).

CHAP. II. EVALUATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET SOCIO-CULTURELLES
DES JEUNES.

L'avenir d'un pays dépend du degré d'intégration de sa jeunesse dans les activités économiques et dans la vie socio-culturelle nationale.

S'agissant particulièrement du cas rwandais, il importe de rappeler que tout au long de l'Histoire Nationale, les jeunes se sont toujours préparés très tôt à la vie active, en aidant leurs parents dans les travaux des champs et dans les services domestiques. Au fur et à mesure que l'enfant grandissait il exploitait à titre personnel une parcelle agricole afin d'acquérir progressivement des moyens nécessaires à la fondation de son propre foyer conjugal. Il représentait parfois ses parents dans les activités d'entraide sociale et dans les manifestation socio-culturelles.

Bien que l'Economie Agraire soit encore prédominante dans notre pays et explique nos comportements socio-culturels, notons qu'avec le développement de l'urbanisme accéléré depuis le recouvrement de l'Indépendance Nationale, une mentalité nouvelle est en train de se créer surtout dans les milieux des jeunes générations. Elle est liée aux nouvelles structures économiques, sociales et politiques mises en place depuis une vingtaine d'années.

La modernisation des institutions due aux exigences d'un Etat Moderne a entraîné la réadaptation de certaines valeurs traditionnelles de la Culture Rwandaise.

Bien que ces transformations socio-économiques et politiques soient trop récentes pour être complètement maîtrisées par toutes les catégories de la population, force est de constater que les jeunes s'y adaptent plus facilement que leurs parents et de leurs aînés.

Ainsi grâce aux centres de formation agro-pastorale et artisanale des jeunes et aux groupements socio-économiques créés avec le concours de l'Etat et des organisations non gouvernementales, les jeunes améliorent progressivement leurs qualifications professionnelles pour moderniser les exploitations agricoles et l'élevage, diversifient leurs activités de production notamment en développant l'artisanat et prennent des habitudes de travailler ensemble dans le cadre des groupements de production ainsi que des coopératives.

L'année 1985 déclarée Année Internationale de la Jeunesse par l'Assemblée Générale des Nations-Unies en sa 39e session a permis d'apprécier ce qui a été réalisé et ce qui reste à faire dans ces différents domaines.

Le Chef de l'Etat a fixé lui-même l'orientation à suivre lorsqu'il disait dans Son Message du Nouvel An ceci :

"Ainsi l'année 1985 doit-elle nous fournir l'occasion d'évaluer les activités déjà effectuées pour satisfaire les besoins prioritaires des jeunes et de donner une impulsion nouvelle aux programmes de leur promotion en vue de les faire participer avec plus de vigueur aux efforts de développement économiques, social et culturel du Pays".

Partant de cette Instruction Présidentielle, les divers services gouvernementaux, non gouvernementaux et les jeunes eux-mêmes ont procédé à l'examen des activités économiques et socio-culturelles intéressant la Jeunesse.

C'est dans cet esprit que des concours ont été organisés au cours de l'Année 1985 et en 1986 dans les domaines de production agricole, d'élevage et d'artisanat ainsi qu'en matière socio-culturelle (musique, littérature et folklore) et sportive.

En outre, les Centres de Formation de Jeunes ont fait l'objet d'une évaluation systématique pour ce qui est des niveaux de la formation, de la gestion du patrimoine et du matériel didactique, tandis qu'une étude sur les chantiers de Jeunes était menée par le Bureau National d'Etude de Projets (BUNEP) en vue de leur restructuration.

Un test d'aptitude technique et pédagogique fut également effectué à l'intention des Instructeurs/ des Centres de Formation des Jeunes pour apprécier le niveau actuel de l'enseignement technique et prendre des mesures appropriées en vue de son amélioration.

En outre une exposition-vente des produits artisanaux fut organisée conjointement par les Ministères des Mines de l'Industrie et Artisanat de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, des Finances et de l'Economie, de la Justice ainsi que par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

En attendant de voir certaines de ces activités dans un film actuellement préparé avec le concours de l'Office Rwandais d'Information, revenons sur les principales conclusions qui se dégagent de leur évaluation. Cette présentation se fera à trois niveaux à savoir :

- la formation
- l'encadrement
- l'emploi dans les secteurs de production.

a) la formation des jeunes

En abordant la problématique de formation, il importe de distinguer 2 types d'enseignement à savoir:

- l'enseignement formel ou classique comportant le primaire, le post-primaire, le secondaire et le supérieur.

- l'enseignement informel ou non structuré qui regroupe notamment les centres de formation de jeunes, les ateliers d'apprentissage, les CCDFP et les centres de recyclage et de perfectionnement professionnel. Etant donné que le premier type précité de l'enseignement est du ressort des Ministères de l'Enseignement Primaire et Secondaire ainsi que de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, il ne fera pas l'objet d'examen dans le présent document, sauf pour faire remarquer que sur 100.000 jeunes qui annuellement entrent dans la catégorie de la population active, environ 2% seulement ont pu acquérir une formation professionnelle dans l'enseignement formel.

Pour le moment, nos réflexions porteront sur le sort des 98% de ces jeunes qui sont non scolarisés ou déscolarisés. En effet, confrontés aux dures réalités de la vie de transition entre la période de dépendance envers les parents et celles où ils sont appelés à prendre en main leurs propres destinées, ils ont besoin d'être bien armés pour s'intégrer dans la vie économique et sociale de leur milieu.

C'est dans le souci de bien préparer ces jeunes à la vie active que depuis une vingtaine d'années, des mécanismes de formation des jeunes déscolarisés et non scolarisés ont été mis en place. Chronologiquement, cette formation fut successivement dispensée dans les foyers sociaux et les écoles artisanales, puis dans les centres d'enseignement rural et Artisanal (CERARS) et les Sections Familiales. Depuis quelques années, ce système a été réorganisé pour ne garder actuellement que les catégories suivantes : les Centres de Formation des Jeunes (C.F.J.). Supervisés par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, ils sont au nombre de 63 dont 18 dépendent directement du Ministère chargé de la Jeunesse, 20 appartiennent aux Communes tandis que 25 ont été créés à l'initiative des promoteurs privés essentiellement les organisations non gouvernementales. Signalons que tous ces centres ont une capacité d'accueil estimée à 5.000 places pour les jeunes non scolarisés et déscolarisés. La durée moyenne de la formation est de 2 à 3 ans. - Les CERAI supervisés par le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire. Ils sont actuellement de l'ordre de 300 soit une moyenne de 2 par Commune. Ils accueillent chaque année environ 9000 jeunes qui terminent leur cycle du primaire sans pouvoir entrer dans le secondaire. En plus de ces deux voies d'initiation technique, il convient de signaler également que les centres communaux de développement et de formation permanente (CCDFP) dépendant du Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal dispensent une éducation populaire intéressant toutes les couches de la population aussi bien les jeunes que les adultes. Malgré l'effort déjà consenti, les moyens mobilisés demeurent insuffisants pour donner une formation technique appropriée pour tout l'effectif de cette tranche d'âge.

Le niveau technique de ceux qui ont pu bénéficier de cette formation est lui-même faible à cause de l'insuffisance qualitative et quantitative des formateurs ainsi que du matériel didactique. Ainsi, lors de l'inspection de 37 Centres de Formation des Jeunes et du test de qualification des enseignants effectués en 1985, il a été constaté que seule 40 % des instructeurs-maçons et menuisiers étaient techniquement qualifiés pour dispenser la théorie et la pratique dans ces métiers. 90 % des directeurs n'avaient reçu aucune formation dans l'administration de l'enseignement ni dans la gestion des projets de production. De même, la recherche pédagogique, la formation des formateurs et l'inspection de l'enseignement technique sont handicapés au niveau de l'Administration Centrale par la pénurie en personnel technique ainsi que par l'insuffisance des infrastructures et des équipements appropriés.

La restructuration de la formation, l'information et l'encadrement technique se heurtent également à la modicité du budget alloué à ce secteur. Pour former et encadrer 1,300.000 jeunes déscolarisés et non-scolarisés, le Département de la Jeunesse ne disposait que de 139 millions de Frs en 1985/ ^{et de} 125,945 millions de frs en 1986.

A titre de comparaison, le Département de l'Enseignement Primaire et Secondaire avait pour la même année un budget de 4,8 milliards de frs en 1985 pour former environ 760,000 élèves.

Pour combler ces lacunes et surmonter les difficultés précitées, quelques mesures immédiates suivantes ont été prises en 1985 et en 1986:

- le remplacement des instructeurs manifestement incompetents par de nouveaux agents mieux formés techniquement.
- la distribution du matériel d'alphabétisation aux Communes pour renforcer la capacité d'intervention des Centres communaux d'alphabétisation en faveur des jeunes.
- la décentralisation du suivi au niveau préfectoral de façon que les Autorités Préfectorales et Communales assistées des encadreurs préfectoraux de la jeunesse et des coopératives puissent contrôler le fonctionnement des Centres de Formation et de Production de la Jeunesse de leur ressort.
- le renforcement des Centres existants en matériel didactique et technique avant de créer de nouveaux Centres. A cet effet, une collaboration s'est instaurée avec d'autres services chargés de la formation.

C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire ainsi que l'INADES ont fourni du matériel didactique.

Pour développer la production des Centres, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a accordé un fonds de roulement en vue de

l'acquisition du matériel de production. En outre, des subdélégations de crédit ont été envoyées à toutes les Préfectures en raison de 300.000 Frs chacune à titre de prêts aux groupements socio-économiques des jeunes.

- Un programme de recyclage des instructeurs et des encadreurs a été élaboré mais il reste à lui trouver des ressources financières pour sa mise en oeuvre.

b) Emploi des jeunes dans les secteurs de production.

Vu que notre économie est caractérisée par la prédominance de l'Agriculture et de l'Elevage qui occupent plus de 90% de la population active et représente $\pm 2/3$ du Produit Intérieur Brut, la principale activité économique des jeunes reste agricole.

Cependant, en raison de la raréfaction des terres cultivables liée à la pression démographique, l'artisanat constitue l'élément-clé de la diversification des activités de production.

"Vu que notre Economie est caractérisée par la prédominance de l'agriculture et de l'élevage qui occupent plus de 90 % de la population active et représente $\pm 2/3$ du Produit Intérieur Brut (P.I.B.), la principale activité de production des jeunes reste agricole. En raison de la raréfaction des terres cultivables liée à la pression démographique, l'artisanat constitue l'élément-clé de diversification des activités de production. (Cfr. texte page 16).

Ainsi lors du concours agro-pastoral et artisanal organisé en 1985 dans le cadre de l'Année Internationale de la Jeunesse et 1986, 90% des groupements socio-économiques des jeunes ont participé au concours agricole, tandis que 10 % des groupements s'intéressaient au concours de l'élevage et de l'artisanat.

Ce concours dans les domaines de production a permis de dégager quelques constatations suivantes sur les activités économiques des jeunes :

- Sur un millier de groupements socio-économiques de jeunes généralement recensés, seuls 459 ont concouru. Dès lors la question qui se pose est de savoir pourquoi plus de la moitié des groupements n'ont pas participé à ce concours. Les raisons sont diverses mais on peut les regrouper en trois. La première est qu'en réalité, les groupements effectivement viables sont peu nombreux par rapport à ceux qui sont recensés. La seconde raison est que certains d'entre eux se font déclarer au moment où ils se créent mais aussitôt ils disparaissent. Ayant vu le jour dans l'improvisation, ils n'ont pas fait l'objet d'une étude préalable pour préciser les produits à fabriquer en tenant compte de la disponibilité de matières premières, des débouchés et des capacités techniques. Et même si ces conditions sont remplies, la mauvaise gestion anéantit les efforts des membres.

La troisième raison est que les encadreurs communaux et les Autorités Communales ne suivent pas toujours de près les groupements existant dans leur zone pour leur donner une impulsion dynamique et actualiser les données relatives à leurs activités. Les Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives eux-mêmes ne vérifient pas non plus les données qui leur parviennent au moment de l'élaboration du rapport annuel. Ce manque de suivi et de rigueur dans la collecte des données fausse les statistiques sur les groupements effectifs et sur leurs activités.

Dans le but de connaître les groupements viables, il est envisagé d'organiser chaque année un concours entre les Communes de chaque Préfecture. Des coupes distribuées à toutes les Préfectures à cet effet récompensent les Communes jugées les meilleures. De ce fait, il sera possible d'actualiser périodiquement les données, tout en prenant des mesures appropriées en vue de stimuler ceux qui font preuve de sérieux. Ainsi en accordant en 1985^{et en 1986} les prix à 148 groupements jugés les meilleurs et en invitant à Kigali le 1er août 1985 déclaré journée nationale de la jeunesse certains d'entre eux classés premiers à l'échelon préfectoral, ce fut le premier pas visant à promouvoir les initiatives des jeunes dans les secteurs de production. Ces activités sont à encourager non seulement dans les groupements socio-économiques mais aussi dans le cadre familial sous forme de contribution personnelle des jeunes au développement du patrimoine familial et dans le cadre des

pour mériter l'autonomie de gestion

Centres de Formation des Jeunes. En effet, ces Centres/doivent atteindre progressivement l'auto-financement et appuyer matériellement et techniquement les jeunes qui en sortent.

C'est pour cela que lors du concours agro-pastoral et artisanal^{des activités des jeunes}, les CFJ et les CERAI ont été invités à y participer. En 1985, seuls 30 CFJ ont répondu à l'invitation et 7 d'entre eux ont été primés. Il convient de faire remarquer que la plupart des centres de formation des jeunes (C.F.J.) ont à leur disposition des terres agricoles qu'ils doivent mettre en valeur, d'autres peuvent pratiquer les activités de pêche, d'aviculture ou d'élevage de petit et de gros bétail qui sont autant de moyens pour accroître leurs ressources pour couvrir les frais de fonctionnement ainsi que servir d'appui aux lauréats qui en sortent, tout en servant de travaux pratiques pour les jeunes en formation.

Afin de rendre plus rentables les groupements de production des jeunes, il importe de lever les obstacles auxquels ils se trouvent actuellement confrontés.

En premier lieu, la création d'un groupement socio-économique implique un bon choix de projet. Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, certaines activités démarrent sans tenir compte des ressources disponibles telles que les terres agricoles ou de pâturage ni de débouchés pour leurs produits. ~~Il est~~ mieux orienter les jeunes dans le choix des projets rentables. Le Chef de l'Etat, lors de Sa visite au Campus Universitaire de NYAKINAMA,

a invité le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif à inventorier, en collaboration avec les autres services concernés, les activités productives non agricoles susceptibles de générer des emplois pour les jeunes, car la raréfaction des terres cultivables et la pression démographique exigent de nouvelles occupations pour absorber l'excédent de main d'oeuvre vivant en milieu rural et dans les Centres urbains.

En deuxième lieu, le développement des groupements socio-économiques se heurte à la mauvaise gestion et à l'instabilité des membres.

Afin de fournir un cadre minimal de fonctionnement, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a élaboré à l'intention des groupements de production des jeunes un schéma-type d'organisation qui a été distribué, pour diffusion dans leur secteur à tous les conseillers communaux lors du Séminaire organisé en 1985 par la Présidence du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement.

.../...

Ce schéma a été mis en application par les groupements des jeunes installés dans les marais de RUGENDE-RUMIRABASHYI. Dans les règlements d'ordre intérieur à respecter par les membres du groupement, il faut notamment préciser leurs obligations telles que le nombre de journées de travail à prester par semaine et les tâches à remplir ainsi que leurs droits comme la répartition des bénéfiques nets et les sanctions contre ceux qui s'écartent du règlement intérieur.

En troisième lieu, des moyens d'appui matériel et technique s'avèrent indispensables pour compléter les efforts des jeunes eux-mêmes.

Il s'agit en particulier de l'outillage de base, du fonds de roulement initial ainsi que de certaines infrastructures et d'équipements dont l'acquisition dépasse les capitaux propres des jeunes associés dans le projet.

C'est pour alimenter un fonds d'appui aux initiatives de production des jeunes que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif réserve actuellement une partie de son budget consacrée à l'achat du matériel technique pour le distribuer aux groupements socio-économiques sous forme de crédit. Par ailleurs, le minerval versé par les jeunes dans les centres de formation ^{et} une partie des bénéfiques réalisés sur les produits des jeunes dans les C.F.J. doivent servir à l'acquisition de l'outillage des jeunes lauréats.

Malgré ces efforts, force est de constater cependant que les ressources financières consacrées à ces ^{activités de jeunes} sont très limitées et précaires.

Aussi, est-il prévu d'explorer les possibilités de faire accéder les jeunes groupements de production au système de crédit bancaire en particulier de celui des Banques Populaires. ^{Ces prêts seraient garantis par un fonds d'appui aux activités des jeunes.} Les contacts ont été engagés à cet effet par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Pour ce qui est de l'appui technique, il est actuellement insuffisant. Cela explique la léthargie de certaines activités des jeunes. Ainsi, les techniques culturelles utilisées par les jeunes dans leurs exploitations agricoles restent archaïques. De même, leur élevage ne respecte pas les critères d'un système moderne. Cela est d'autant plus difficile à comprendre que les jeunes sont généralement plus ouverts aux changements que les adultes. Ce handicap est aggravé par la non intégration de leurs projets dans le processus du développement communal, régional et national.

En effet, dans les programmes communaux de développement, il n'existe pas un chapitre ou une section d'intégration des jeunes dans le développement communal. C'est pour combler cette lacune que le 5e Congrès du M.R.N.D. dans une de ses recommandations a demandé aux Communes d'intégrer dans leur développement les activités de production des jeunes.

Si cette recommandation est mise en oeuvre, les tâches des encadreurs communaux de la jeunesse seront mieux précisées. En particulier, ceux-ci devront être mieux préparés et conscientisés sur leur rôle d'animateurs de développement des activités des jeunes. De même les encadreurs préfectoraux de jeunesse et des coopératives devront mieux assurer leurs missions de coordination, de supervision, de suivi et de contrôle des activités des encadreurs communaux de jeunesse, tout en intégrant les jeunes dans le développement régional et communal.

La réussite d'une telle approche nécessite également le concours des services techniques d'autres départements ministériels, des organisations non gouvernementales ainsi que de l'aide extérieure. D'orès et déjà des contacts sont pris avec les Ministères techniques intéressés, les responsables des projets et les ONG pour intégrer les activités des jeunes dans leurs projets de développement. C'est dans ce souci que le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts associe depuis 1985 les activités des jeunes dans certains projets de développement régional. Dans le même esprit, le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ainsi que celui de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif ont organisé au cours de l'exposition des produits artisanaux une rencontre commune avec les artisans afin de préparer un programme de promotion artisanale. Ainsi les jeunes artisans pourront bénéficier des services des comptoirs de produits artisanaux et des services d'encadrement artisanal organisés par le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat. Par ailleurs, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif envisage à Kigali et plus tard dans les Chefs-lieux de Préfecture une exposition permanente des produits des Jeunes.

Sur le terrain, l'appui technique commence également à être opérationnel. Par exemple dans les marais concédés aux jeunes, les encadreurs de la Jeunesse et les agronomes travaillent main dans la main pour organiser la production agricole des jeunes. Cet exemple devrait être suivi par tous les Agronomes et les Vétérinaires des Communes. Les encadreurs Communaux de Jeunesse doivent eux-mêmes être formés en matière de gestion et en promotion coopérative pour conseiller les groupements socio-économiques des jeunes dans ce domaine. En plus des initiatives des jeunes pour satisfaire leurs besoins, il importe de développer le caractère généreux et dévoué des jeunes en réalisant des activités d'intérêt collectif sous forme de volontariat. Ainsi dans le cadre de l'Année Internationale de la Jeunesse, la JEC (Jeunesse Estudiantine Chrétienne) a organisé avec le concours du MIJEUCOOP un camp de travail dans la Commune de MUKINGI (Préfecture de GITARAMA). Les étudiants ont effectué par ce travail un geste de solidarité avec les jeunes de cette Commune.

La même opération s'est poursuivie en 1986 dans la même Commune et dans la Commune de SHYANDA.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif envisage également d'organiser en 1987 un camp de travail de jeunes à GISHWATI pour aménager un ranch d'élevage.

De même, un certain nombre d'Autorités Communales se sont proposées d'organiser des chantiers de travail dans leurs Communes. Ces programmes sont à encourager au niveau de tout le Pays.

Dans le domaine de l'emploi, il convient de réserver une attention particulière à certains cas sociaux tels que les handicapés physiques et les délinquants sociaux dont la réinsertion dans la vie économique et sociale est à soutenir.

C'est pour marquer son appui à ces catégories de jeunes qu'au cours de l'Année Internationale de la Jeunesse, le Département de la Jeunesse s'est associé à la célébration de la semaine des handicapés et à la création de la maison scoute d'accueil des enfants de la rue.

Une autre catégorie des jeunes dont il importe de se préoccuper plus intensément que par le passé est celle des jeunes filles. Malgré leur importance numérique et leur contribution fort appréciée dans la production rurale, il est à déplorer que dans l'enseignement secondaire et supérieur ainsi que dans les Centres de Formation Technique, les filles ne représentent qu'un tiers de l'effectif formé professionnellement. Ce chiffre devient encore plus faible dans les groupements socio-économiques même si certaines organisations non gouvernementales notamment religieuses ont fait des efforts pour leur procurer des emplois dans les ateliers artisanaux, dénommés des ouvroirs.

Comme on a pu le constater lors du concours agro-pastoral et artisanal, le nombre des filles ayant participé à ce concours ne reflète pas leur importance/numérique dans la population active ni dans la contribution à l'augmentation du Produit National. C'est pour redresser l'équilibre entre les deux sexes et tenir compte de leur poids économique que les activités des jeunes filles méritent un encadrement plus dynamique.

c) La vie socio-culturelle des jeunes

L'adage latin "mens sana in corpore sano" (esprit sain dans un corps sain) trouve son meilleur terrain d'application chez les jeunes.

En effet pour atteindre son plein épanouissement tant physique que mental, l'Homme a besoin non seulement de la nourriture mais aussi d'une bonne ambiance socio-culturelle et des loisirs sains.

"Pour atteindre son plein épanouissement tant physique que mental, l'homme a besoin non seulement de la nourriture mais aussi d'une bonne ambiance socio-culturelle et des loisirs sains". (Cfr texte page 22).

C'est pour cela qu'après le travail productif, le temps libre doit être consacré aux loisirs ainsi qu'aux activités sociales, sportives et culturelles. Pour apprécier le degré d'intégration des jeunes dans la vie sociale, culturelle et sportive du Pays, des concours et des compétitions dans les divers secteurs de loisirs et de culture ont été organisés pendant l'Année Internationale de la Jeunesse. A travers les chansons, les écrits sur les problèmes et les aspirations des jeunes (poèmes, pièces théâtrales et prose) ainsi que les manifestations folkloriques et sportives, les jeunes ont pu exprimer leurs apports à l'affirmation de l'identité culturelle nationale.

Mais ils ont également stigmatisé certains effets pervers de la délinquance tels que les drogues, l'oisiveté, la mauvaise intégration dans la vie familiale et sociale, le banditisme et le vagabondage.

Lors de la journée nationale de la jeunesse qui coïncide avec la fête de la moisson, les jeunes ont été invités à réfléchir à leur intégration dans la cellule familiale et à manifester par des gestes concrets de remerciements envers leurs parents qui n'épargnent aucun effort pour leur assurer l'épanouissement tant physique qu'intellectuel. Il est envisagé d'instituer à partir de 1987 un festival communal de la jeunesse pour fournir l'occasion de manifester l'appui des jeunes dans la construction nationale.

Bien que la sensibilisation et l'information sur les activités des jeunes se soient renforcées notamment grâce à la chronique de la Jeunesse radiodiffusée chaque jeudi soir, aux sketches également radiodiffusés et aux articles sur la jeunesse dans la presse nationale, il convient de faire remarquer qu'en l'absence de circuits spécifiques d'information et de bibliothèques dans les centres urbains et communaux, certaines informations utiles n'atteignent pas tous les jeunes pourtant avides d'en savoir encore plus sur ce qu'ils doivent faire pour mieux s'intégrer dans le processus de développement national.

C'est pour cela que lors de l'Ouverture du 5e Congrès du M.R.N.D., le Chef de l'Etat est encore revenu sur l'impérieuse nécessité de renforcer les infrastructures et les équipements d'information à travers tout le Pays. Dans leurs recommandations, les Congressistes ont également demandé de créer des bibliothèques aussi bien au niveau préfectoral que sous-préfectoral. Ces maisons de culture devront servir de catalyseur d'information portant sur la vie économique et socio-culturelle du Pays. Dans le même esprit, les Centres de Formation des Jeunes sont appelés à jouer un rôle plus actif d'informations en plus de leurs missions de formation, de production et de suivi. Aussi dans la distribution de matériel didactique et technique, cet élément devra-t-il être pris en considération.

Les encadreurs préfectoraux et communaux de la jeunesse et des coopératives doivent également savoir qu'en plus de l'encadrement de la production et des sports des jeunes, ils ont pour tâches la diffusion des informations

et la culture nationale auprès des jeunes.

Parmi ces informations un accent particulier est à mettre sur les potentialités des jeunes, sur les ressources disponibles et les débouchés de leurs produits.

En effet, la plupart des projets des jeunes sont handicapés par l'absence de connaissance du marché d'approvisionnement en matières premières et d'écoulement des produits finis.

Par ailleurs, certains jeunes ont un engouement pour les moeurs et les manifestations culturelles importées car au cinéma et dans les livres ils ne voient que des films importés et ne lisent que la littérature importée. Par contre, les écrits et les films sur la vie nationale restent limités et quand ils existent, ils se heurtent aux difficultés d'édition et de diffusion. C'est pour contribuer à combler ces lacunes que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif envisage de faire éditer les écrits primés lors du concours littéraire de 1985 et de faire tourner un film sur les activités des jeunes. Ce film est actuellement en préparation en collaboration avec l'Office Rwandais de l'Information. Il est envisagé également la rédaction d'un bulletin périodique d'information sur la jeunesse.

Après avoir esquissé les principales activités de jeunesse ainsi que ses problèmes et ses espoirs, force est de constater que seules ont été énumérées les opérations intéressantes plus particulièrement cette catégorie de la population mais il en existe d'autres dont bénéficient les jeunes au même titre que les adultes. A titre indicatif, il y a lieu de citer les projets de développement rural intégré, le programme spécial des travaux à haute intensité de main-d'oeuvre, basés surtout sur les aménagements ruraux, les activités du secteur non structuré axées essentiellement sur l'artisanat actuellement en cours de réalisation dans certains centres urbains du Pays. Dans tous ces programmes, les jeunes devraient occuper une place privilégiée. De plus, sur le plan culturel et social, les jeunes doivent participer à toute la vie socio-culturelle du milieu où ils vivent. Les parents et les adultes ainsi que les Autorités Locales devraient jouer un rôle déterminant dans l'initiation des jeunes à toutes les manifestations/^{économiques et} socio-culturelles de leur milieu. Le Festival Communal de la Jeunesse envisagé devra y contribuer.

En outre, il importe d'envisager, dans certains cas, des activités intégratrices des jeunes et des adultes pour que les jeunes puissent profiter de l'expérience de leurs parents et de leurs aînés. Par ailleurs, pour résoudre durablement les problèmes de développement auxquels, les jeunes sont confrontés et qui sont liés à la structure de notre économie, à notre mentalité et à nos institutions,

il convient de transformer ces structures en les orientant vers le développement. Ainsi, face à la raréfaction des terres cultivables, il s'avère urgent d'intensifier l'agriculture ainsi que l'élevage et de diversifier les activités de production notamment en développant les industries et de l'artisanat en amont et en aval de l'agriculture.

En d'autres termes, l'avenir des jeunes et leur promotion dépendent de la maîtrise des facteurs de production et de la transformation des structures socio-économiques en vue d'assurer une croissance accélérée dans le cadre d'un développement endogène auto-entretenu. Cette stratégie inscrite dans le Plan National de Développement signifie qu'il convient de valoriser les ressources nationales (naturelles et humaines) et de consommer d'abord ce qu'on produit.

CHAP. III. PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LES JEUNES.

Dans le Message du Chef de l'Etat à l'occasion du Nouvel An 1983, il est dit ^{que} l'année 1985 doit fournir l'occasion non seulement d'évaluer les activités déjà effectuées mais aussi de donner une impulsion nouvelle aux programmes de leur promotion. C'est dire que cette année constitue une étape importante dans le renforcement des activités en cours et le démarrage de nouveaux programmes en faveur des jeunes.

Les programmes envisagés au cours des prochaines années sont liés à trois priorités, à savoir : la formation-information, la production-emploi et l'encadrement d'appui.

Nous allons passer en revue les principales actions à effectuer dans ces domaines ainsi que les voies et moyens pour atteindre les objectifs assignés.

Les quelques réflexions formulées ci-après constituent un écho à l'appel du Chef de l'Etat dans Son Message du Nouvel An lorsqu'il disait (je cite) : "J'invite plus particulièrement les parents, les Autorités Communales, les organisations de jeunes et les différents services techniques intéressés par les activités de production, par la culture et les sports pour qu'ils jouent pleinement leur rôle d'éducation, d'encadrement administratif et technique en inscrivant leurs actions dans des perspectives à long terme de lutte contre le sous-emploi, l'analphabétisme et la délinquance. Les jeunes d'aujourd'hui sont les responsables de demain. Les programmes d'activités à mettre en oeuvre devront s'apprécier dans leurs effets sur la production, l'emploi et l'amélioration des conditions de vie".

Après cette Instruction Présidentielle, le Ve Congrès du M.R.N.D. a formulé un certain nombre de recommandations sur la promotion de la jeunesse qui devront orienter les activités de ce secteur au cours des prochaines années.

Les principales résolutions dans ce domaine sont les suivantes :

- Le Ve Congrès a demandé aux Communes, Secteurs et Cellules de mettre en place un programme clair concernant la sensibilisation des jeunes aux actions de développement.

- Le Congrès a également demandé au Gouvernement de soutenir les associations des jeunes en leur octroyant notamment les équipements de base et de coordonner les actions des jeunes pour un meilleur encadrement ainsi que de continuer à soutenir le sport et les loisirs notamment en aidant les préfectures et les communes à construire des terrains des jeux.

Dans le domaine culturel, il est recommandé de stimuler davantage les jeunes et les encourager à s'entraîner aux jeux, à l'artisanat d'art et à la connaissance de tout ce qui a trait à la culture rwandaise.

Toutes ces recommandations et le Plan National de Développement 1987-1991 actuellement en préparation guideront les actions de la jeunesse au cours des prochaines années. Nous allons esquisser ci-dessous les programmes prioritaires qui portent notamment sur :

- la formation et l'information
- la production
- l'encadrement familial, social, économique, politique et administratif.

a) Formation - Information.

Afin d'utiliser rationnellement les ressources financières et humaines disponibles, tout en évitant la dispersion des efforts, il importe d'abord d'engager une concertation entre les services chargés de l'éducation populaire, de l'information et de la formation technique.

Dans le domaine de l'éducation populaire, les Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente (CCDFP) sont d'orès et déjà engagés dans les programmes d'alphabétisation fonctionnelle sous la supervision des Autorités Communales.

Afin d'accélérer l'alphabétisation des jeunes et faciliter ainsi leur information écrite, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif poursuivra l'effort déjà engagé en 1985 compte tenu de ses possibilités en fournissant aux communes le matériel didactique. Ces Communes pourront également être épaulées dans l'alphabétisation par les organisations non Gouvernementales telles que les organisations religieuses, les Centres de Formation des Jeunes, et les mouvements de jeunes dans leur région.

En matière de formation technique et de suivi des lauréats déjà formés dans les C.F.J. et dans les CERAI, le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire et le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif devront harmoniser les programmes des CERAI et des C.F.J. afin d'éviter les doubles emplois et tenir compte des possibilités d'intégration des jeunes lauréats dans les métiers qu'ils ont appris.

Etant donné que les Centres de Formation de Jeunes ont été créés au moment où les CERAI n'existaient pas, le moment est venu de revoir leur avenir, compte tenu des objectifs des 2 systèmes de formation.

Dans la mesure où les CERAI d'une part ne sont pas suffisamment nombreux pour accueillir tous les jeunes terminant la 8e année et où d'autre part ces mêmes CERAI n'accueillent pas les non scolarisés et les déscolarisés n'ayant pas terminé le cycle complet du primaire, les centres de formation des jeunes existants sont à maintenir et à renforcer en les convertissant en véritables Chantiers des Jeunes. Leurs programmes seront revus en les adaptant aux besoins de recyclage et de perfectionnement des membres de groupements socio-économiques des jeunes et à l'intégration des jeunes dans le circuit de production.

Les matières techniques seront diversifiées et adaptées en prenant en considération les ressources naturelles locales à valoriser et les besoins de consommation et d'équipement à satisfaire. Par ailleurs l'horaire et la durée de formation seront revus afin de permettre aux jeunes de pratiquer chez eux ou dans les groupements ce qu'ils ont appris au Chantier de Jeunes.

En conséquence, ces Centres de Jeunes devront se spécialiser techniquement en privilégiant la formation par cohorte compte tenu des besoins du marché de l'auto-emploi et constituer des ateliers modèles de production dont les produits pourront alimenter un fonds d'appui aux activités des jeunes.

.../...

"Afin d'utiliser rationnellement les ressources financières et humaines disponibles, tout en évitant la dispersion des efforts, il importe d'abord d'engager une concertation entre les services chargés de l'éducation populaire et de la formation technique" (cfr texte page 27).

En plus des techniques agricoles, d'élevage, de menuiserie, de maçonnerie, seront également développées d'autres technologies telles que la valorisation de l'argile (matériaux de construction et céramique), les travaux d'hydraulique rurale, du fer (forge), du cuir (maroquinerie, fabrication de ballons), du papyrus, du sisal, de la mécanique-soudure et de la valorisation d'autres matières premières locales.

Les Chantiers des jeunes devront faire preuve d'imagination pour fabriquer à partir de ressources nationales certains produits actuellement importés, en accordant la priorité aux biens de consommation et d'équipement liés à l'autosuffisance alimentaire.

Comme l'a montré la dernière exposition des produits artisanaux, certains outils de menuiserie et de maçonnerie ainsi que des machines-outils (défibreuse, dépulpeuse) peuvent être fabriqués dans le Pays. Il en est de même de certains équipements sportifs et du matériel d'attelage. Les centres de formation des jeunes devront développer de telles productions dans leurs ateliers, tout en aidant les jeunes lauréats sortant de ces Centres à créer des groupements artisanaux pour satisfaire les besoins de la population dans ce domaine.

Comme les Communes ne sont pas encore dotées de bibliothèques communales, chaque Chantier des jeunes va constituer une bibliothèque et se doter de salle de lecture ainsi que de cinéma-théâtre pour permettre aux jeunes de la région qu'elles desservent de s'informer sur la situation économique, politique, sociale et culturelle du Pays.

Cela va faire du centre non seulement un lieu de formation et de production mais aussi celui d'informations et de culture.

Bien que la plupart des centres de formation disposent d'infrastructures satisfaisantes et que d'autres peuvent rapidement compléter celles qui existent, le problème qui se pose avec le plus d'acuité porté sur l'insuffisance du personnel de gestion et d'animation des activités socio-économiques et culturelles ainsi que du budget de fonctionnement. Aussi, l'encadrement administratif et technique doit-il être renforcé notamment pour ce qui est de l'animation de développement et de la gestion du patrimoine des Chantiers des Jeunes.

Par ailleurs, le niveau des instructeurs techniques sera relevé grâce à des recyclages périodiques et au recrutement de cadres plus qualifiés pour mieux maîtriser certaines technologies et les adapter au contexte local.

Les principales innovations technologiques doivent porter sur les domaines suivants :

- travail du bois
- mécanique - soudure
- Forge
- Travail du cuir
- Habillement, broderie, vannerie, tapisserie
- Culture attelée
- Valorisation d'argile et d'autres carrières
- Service de construction et de réparation.

Cette liste sans être exhaustive indique quelques possibilités de spécialisation susceptibles d'avoir un rayonnement dans la zone desservie par les différents centres. En outre, les/les Chantiers des Jeunes qui disposent de domaines agricoles ou d'élevage doivent servir de champ de démonstration/semences pour la population de la zone en valorisant de façon rationnelle ces terres concédées.

Les récoltes seraient en partie distribuées aux jeunes sous forme de semences sélectionnées, tandis que le bétail serait diffusé dans le milieu rural notamment auprès des groupements socio-économiques.

Toutes les fournitures et l'outillage de base pour les centres de production et les groupements des jeunes se feraient sous forme de crédit pour que les remboursements servent à de nouveaux prêts, ce qui avec une dotation initiale d'un certain montant constituerait un fonds permanent d'appui aux activités productives des jeunes.

Par la suite, si le projet s'avère viable, il y aura lieu de recourir à des crédits bancaires garantis par un Fonds National d'appui aux activités des jeunes.

L'objectif à atteindre dans l'avenir plus ou moins rapproché est de créer un chantier des jeunes par Préfecture. Celui-ci servira d'antenne régionale du Département ayant la jeunesse dans ses attributions pour ce qui est de l'appui technique et matériel des centres communaux de formation des jeunes et des groupements socio-économiques de la région.

Par ailleurs, ces chantiers poursuivront leur soutien promotionnel des activités de production des jeunes en facilitant l'acquisition groupée de biens d'équipement de base et en aidant à la commercialisation des produits des groupements de production de la région desservie.

b. Promotion des activités économiques des jeunes.

Conformément à la résolution du dernier Congrès du M.R.N.D., le cadre des activités des jeunes est celui de la Commune, du Secteur et de la Cellule. Aussi, ces activités doivent-elles s'intégrer dans le Plan d'Action Communale et dans les Programmes Communaux de Développement.

En attendant qu'une étude approfondie soit menée pour identifier les activités des jeunes, le programme envisagé pour les prochaines années porte sur le renforcement des actions en cours de réalisation, en particulier celles qui sont effectuées par les centres de formation de jeunes, les groupements socio-économiques et les mouvements de jeunesse ainsi que sur l'extension au niveau de toutes les Communes des programmes de promotion d'emploi et de production actuellement mis en oeuvre sous forme pilote. Il s'agit notamment du programme spécial de Travaux Publics à haute intensité de main-d'oeuvre (le reboisement, la lutte anti-érosive, l'hydraulique rurale, l'aménagement des marais, etc) et le programme du secteur non structuré qui vise la promotion du secteur informel de l'artisanat.

Les expériences menées au cours de l'Année Internationale de la Jeunesse dans les différents domaines précités ont montré que les jeunes sont capables de s'organiser pour la production pour autant qu'ils disposent de ressources matérielles adéquates, d'infrastructures et d'équipements de base ainsi que d'encadrement technique. Parmi les ressources à mettre à leur disposition et convient de citer les suivants :

- Terres agricoles non occupées (ibisiqara) et parcelles de marais. Pour en bénéficier, le concours du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts ainsi que des Autorités Communales et Préfectorales reste indispensable.

.../...

"Comme l'a montré l'exposition des produits artisanaux, organisée à KIGALI en décembre 1985, certains outils peuvent être fabriqués dans le pays". (cfr. texte page 30).

Toutefois, pour qu'une telle opération soit rentable, elle doit être accompagnée par un encadrement technique visant à vulgariser les méthodes culturelles modernes ainsi que par la fourniture de semences sélectionnées, d'engrais, d'insecticides et d'outillage approprié.

Pour les jeunes qui n'ont pas de terres cultivables, il importe de leur réserver des emplois dans d'autres secteurs productifs de biens et de services tels que l'artisanat, de production de biens et de services. A cet effet, les jeunes ayant acquis une formation technique seront encouragés à constituer des groupements artisanaux. En outre, les ateliers communaux d'artisanat existants ou prévus dans certaines communes peuvent collaborer techniquement et matériellement avec ces groupements, notamment en centralisant les approvisionnements de matières premières et les commandes des produits finis ainsi qu'en recyclant des membres de ces groupements.

Les services de l'Administration Centrale, des Préfecture et des Communes constituent également un soutien important lorsqu'ils passent des commandes de constructions, de mobilier et d'autres équipements aux groupements socio-économiques de jeunes. De ce fait, les actions entreprises par le MIJEUCOOP et certaines communes qui privilégient les constructions et des équipements de ces centres par les jeunes constituent autant d'encouragements pour ces groupements.

Ces expériences à étendre et à imiter par d'autres services tant publics et privés qui veulent stimuler les activités des jeunes et les intégrer dans le circuit de production nationale.

S'agissant plus spécialement de la production des chantiers des jeunes et des centres de formation, un fonds de roulement nécessaire à la valorisation des domaines concédés et à la fabrication des produits commercialisables a été accordé depuis l'année 1985. Ce fonds de roulement est à maintenir et à renforcer pour soutenir les activités productives nécessaires à l'auto-financement de ces Centres et à leur autonomie de gestion.

Enfin, il est prévu de mettre en place un mécanisme permettant aux groupements socio-économiques des jeunes d'accéder au crédit bancaire et d'améliorer le circuit de commercialisation de leurs produits.

En attendant que ces groupements puissent s'intégrer dans le circuit bancaire, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a instauré un système de crédit pour les groupements socio-économiques qui se consacrent aux activités économiquement viables.

Les prêts sont distribués aux groupements viables par l'intermédiaire des Autorités Préfectorales.

Il importe de signaler par ailleurs que les Banques Populaires ont créé la Banque des artisans à KIGALI. D'autres banques de ce type peuvent être créées ailleurs pour autant qu'ils s'organisent suivant les critères exigés.

Le système de commercialisation des produits agricoles vivriers mis en place par l'OPROVIA et les Comptoirs de Produits Artisanaux créés par le Ministère des Mines, de l'Industrie et de l'Artisanat sont également accessibles aux produits des jeunes.

"Point n'est besoin en effet de rappeler que la majorité écrasante de notre population vit des activités rurales. La première tâche de tous nos plans de développement doit donc concerner avant tout la promotion du secteur rural, de manière à assurer une alimentation saine et suffisante à notre peuple et procurer une occupation à notre abondante jeunesse" (Discours du Chef de l'Etat, le 5 Juillet 1981).

C. Implications budgétaires du nouveau programme
d'actions en faveur des jeunes.

Comme le faisait remarquer le Chef de l'Etat lors de l'Ouverture des Travaux du Ve Congrès du M.R.N.D., "la pierre d'achoppement de toutes les initiatives en faveur des jeunes est l'extrême modicité des budgets qui y sont alloués. Il importe sans doute que le premier pas soit accompli par les jeunes, qu'ils prouvent leur capacité à s'organiser, leurs motivations d'entreprendre, leur maturité face aux problèmes du développement, mais, il importe aussi qu'un effort soit fait pour qu'une plus grande partie du budget de l'Etat soit orientée vers des actions en faveur de la Jeunesse".

Selon ces paroles fort encourageantes du Chef de l'Etat, des moyens financiers plus accrus seront mobilisés pour appuyer les activités en faveur des jeunes. Les sources de financement doivent d'abord être internes mais une aide extérieure sera également nécessaire pour compléter l'effort national. Parmi les créneaux les plus importants à soutenir, il convient de citer la formation et l'information ainsi que l'appui aux groupements de production des jeunes et aux mouvements de jeunesse.

Les actions prioritaires à financer sont les suivantes :

a) Formation - information :

1° - Matériel d'alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes : 5 millions de frs par an. Ce matériel est à distribuer aux CCDFP par le canal des Communes.

2° - Renforcement et extension des infrastructures et des équipements de recyclage et de perfectionnement pour faire fonctionner un chantier de jeunesse par Préfecture.

100 millions de frs par an pour frais d'investissement et de fonctionnement.

Pour faciliter le recyclage des jeunes et de leurs responsables, tous ces Chantiers doivent prévoir des infrastructures et des équipements pour le logement, la restauration et les loisirs culturels et sportifs des stagiaires. En raison du coût élevé de ces infrastructures et de ces équipements, leur financement sera étalé sur 5 ans.

Un véhicule de type camionnette Toyota Hilux est à prévoir pour tous ces Chantiers des Jeunes.

- 3° - Organisation de stages de recyclage et de perfectionnement des encadreurs communaux de la jeunesse : 5 millions de francs par an.
 - 4° - Organisation de stages de recyclage et de perfectionnement des instructeurs de jeunesse : 5 millions de francs par an.
 - 5° - Séminaires des encadreurs préfectoraux de la jeunesse et des coopératives ainsi que des responsables des centres de formation de jeunes et des mouvements de jeunesse : 5 millions de frs par an soit 2 séminaires par an dont l'un serait organisé au début de l'année pour mettre au point le programme d'activité de toute l'année, tandis qu'un autre serait programmé au milieu de l'année pour l'évaluation et le réajustement éventuel de ces activités.
 - 6° - Création au sein du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif d'une Cellule chargée d'élaboration des programmes et du matériel didactique pour les centres de formation, d'information et de production des jeunes : 10 millions de frs rwandais par an.
- S/Total a : 130 millions de frs par an.

b) Encadrement-appui de la production des jeunes.

- 1° - Moyens logistiques et équipement pour l'encadrement préfectoral de la jeunesse et des coopératives en vue d'en faire une antenne efficace des jeunes auprès des échelons supérieurs de l'Administration d'une part, et d'autre part, un représentant valable du Ministère ayant la jeunesse dans ses attributions auprès de l'Administration Préfectorale, des collectivités locales et des organisations de jeunes.

A cet effet, il doit disposer de moyen de déplacement et d'équipement appropriés pour suivre de près des opérations de formation, d'information, d'encadrement et d'appui des activités de jeunes dans la zone de son ressort. Le coût de ces opérations est évalué pour la première année à 10.000.000 Frs pour l'acquisition d'un véhicule de type Jeep SUZUKI par encadreur préfectoral et pour l'organisation des concours de production des Chantiers des jeunes, des CERAI, des groupements socio-économiques et des mouvements de jeunesse ainsi que pour les fournitures de bureau.

Pour les années suivantes, un montant de 5.000.000 Frs sera nécessaire pour les frais d'entretien et de carburant ainsi que pour équipements d'encadrement de la jeunesse (matériel de bureau, équipement d'exposition permanente des produits de jeunes etc...).

- 2° - Fonds d'appui aux centres de formation et de production ainsi qu'aux groupements socio-économiques des jeunes dotation initiale de 10 millions de frs rwandais.

Suite aux contacts engagés avec les Banques Populaires et aux possibilités offertes par la Banque Rwandaise de Développement notamment dans le cadre de la promotion des petites et moyennes entreprises. Il a été constaté qu'il n'existait pas d'obstacle pour que les Centres de Formation des Jeunes et les groupements de production des jeunes accèdent au crédit bancaire.

Néanmoins, ils doivent remplir un certain nombre de conditions pour bénéficier de prêt à savoir :

- la présentation de dossiers bancables justifiant la rentabilité du projet et sa bonne exécution
- la garantie de remboursement du crédit
- l'utilisation rationnelle des moyens financiers accordés.

Le fonds d'appui envisagé ne servirait pas aux prêts proprement dits, mais il servirait comme garantie du crédit bancaire ou à la bonification des intérêts, à la confection de dossiers bancables ainsi qu'à l'assistance technique pour l'exécution et le suivi-évaluation des projets réalisés sur prêt garanti par ce fonds.

S/Total b : 20 millions de frs rwandais

- c) Inventaire des activités productives des jeunes : 10 millions de frs rwandais.

Total a et b : 160 millions de frs rwandais.

Le montant nécessaire à l'exécution du nouveau programme d'action ne comporte pas les salaires et traitements du personnel sous-statut et sous-contrat pour l'Administration Centrale, Préfectorale et communale de la Jeunesse.

Ils sont à prévoir dans le budget ordinaire annuel.

Toutefois, le personnel existant doit être amélioré quantitativement et qualitativement de façon à assumer les nouvelles tâches de formation, d'information et d'appui à la production des jeunes. C'est dire que de nouveaux agents mieux formés seront recrutés pour élaborer les programmes et préparer le matériel didactique, superviser et contrôler l'organisation et la gestion de la production des jeunes ainsi que pour élaborer les études de projets à soumettre aux bailleurs de fonds. Par ailleurs, la décentralisation effective de l'encadrement aux niveaux préfectoral et communal nécessite le recrutement d'agents mieux formés.

Etant donné que les finances communales ont déjà trop de difficultés pour assumer de nouvelles charges, il faudrait que les encadreurs

communaux de la jeunesse et des coopératives soient engagés et pris en charge sur le budget national à l'instar des agents d'autres départements oeuvrant dans les communes (l'inspecteur de secteur, le personnel médical oeuvrant dans les centres de santé, l'agronome de commune, etc...).

En matière d'investissements pour les constructions et le mobilier des C.F.J., il convient de noter que l'intervention du budget national est réduite à l'acquisition de matériel technique et aux salaires des ouvriers occasionnels, car les travaux de construction et de réparation sont réalisés en régie par **les jeunes** dans le cadre des travaux pratiques.

IV. Conclusions

Après avoir analysé la problématique de développement de la Jeunesse Rwandaise et esquissé le programme de ses activités ainsi que les perspectives d'avenir, il se dégage quelques réflexions suivantes : Les principaux problèmes auxquels se trouvent confrontés les jeunes dans leurs efforts de développement sont étroitement liés aux structures et à la conjoncture socio-économiques et culturelles de notre Pays. Toute solution à ces difficultés exige la mise en oeuvre de programme de développement rural intégré axés sur l'exploitation rationnelle des ressources communales et sur la formation technique notamment dans les secteurs agro-pastoral et artisanal ainsi que des petites et moyennes industries. Cela implique le concours de tous les services et de diverses institutions publiques et privées oeuvrant dans ces secteurs notamment ceux chargés de l'Agriculture, de la Sylviculture et de l'Elevage ainsi que ceux qui s'occupent de la formation, de l'artisanat et de l'industrie.

- Etant donné que les moyens dont **disposent** les jeunes et les services de leur encadrement-formation sont limités tant sur le plan technique que matériel, leur renforcement s'avère nécessaire afin d'encadrer le maximum des jeunes déscolarisés et non scolarisés. En effet, le personnel de formation et d'encadrement des activités socio-culturelles et de production est tellement insuffisant qu'il permet de se consacrer à peine à 1% de l'effectif à encadrer.

La formation et le perfectionnement des instructeurs et des encadreurs de la jeunesse, l'augmentation des ressources financières d'appui à la production des jeunes et l'acquisition du matériel technique et didactique en quantité suffisante constituent autant d'éléments nécessaires à l'amélioration de la situation actuelle d'encadrement et de formation des jeunes déscolarisés et non scolarisés.

A long terme, les problèmes identifiés risquent de s'aggraver suite à la pression démographique et à la raréfaction des terres cultivables. En effet, l'exploitation agricole familiale moyenne qui est actuellement de 1 ha va s'amenuiser de plus en plus et ne pourra plus absorber les jeunes arrivant sur le marché du travail.

Déjà le IIe Plan National de Développement 1977-1981 précisait que vers l'an 1995, plus de 1.600.000 personnes seront sans terres.

Ce chiffre est à estimer à plus de 200.000 dans moins de 10 ans puisque depuis lors, le recensement de la population effectué en 1978 évalue le taux d'accroissement démographique à 3,7% par an contre 2,6% estimé au moment de l'élaboration du IIe Plan.

C'est dire que pour éviter des perturbations économiques et sociales graves qui menacent le pays, il importe de se pencher avec plus de vigueur sur la question de l'emploi.

Parmi les mesures urgents à prendre, il importe de citer la diversification des activités productives en milieu rural notamment en introduisant dans toutes les Communes les aménagements ruraux à haute intensité de main d'oeuvre (drainage des marais et irrigation des vallées sèches, hydraulique rurale, piste communales, travaux de conservation des sols, etc) et en développant les activités industrielles et artisanales créant beaucoup d'emplois dans les centres urbains et ruraux pour décongestionner les exploitations agricoles. Ces activités industrielles et artisanales portent notamment sur :

- les produits en amont et en aval de l'agriculture et de l'élevage tels que la fabrication d'outillages agricoles, d'engrais et d'autres produits nécessaires à l'amélioration du rendement agricole d'une part ainsi que sur la transformation industrielle et artisanale des produits agricoles et d'élevage d'une part.
- La valorisation industrielle et artisanale des ressources naturelles dont dispose le pays d'autre part. Ces ressources intéressent entre autres, la faune et la flore, les mines et les carrières ainsi que l'eau.

L'inventaire des activités productives non directement agricoles à mener conformément à l'Instruction Présidentielle va permettre d'élaborer des projets concrets générateurs d'emplois productifs pour les jeunes. Aussi, le présent document ne peut-il que tracer les orientations à suivre dans ce domaine.

- Les programmes à réaliser doivent répondre aux préoccupations suivantes:
- la. création d'activités viables et rémunératrices pour les jeunes. Ce qui implique des actions continues susceptibles d'intégrer durablement ces jeunes dans le processus de développement économique, social et culturel.
- Encourager les initiatives des jeunes et des collectivités locales en matière d'activités socio-économiques et non se substituer à eux.
- Faciliter l'apprentissage des jeunes dans les métiers leur permettant de se débrouiller dans la vie sous forme d'auto-emploi.
- L'identification claire de groupes-cibles. Ainsi priorité dans l'emploi doit être accordée aux jeunes les plus durement touchés par le chômage

ou le sous-emploi en raison de la raréfaction des terres cultivables et de l'insuffisance d'emplois dans d'autres secteurs de production. Ces trois éléments doivent être intégrés dans la politique économique générale du Pays, en tenant compte de la conjoncture économique, de la technologie ainsi que des conditions de formation et de travail.

Par ailleurs, l'encadrement-formation sera réorienté afin de toucher le maximum de jeunes déscolarisés et non-scolarisés.

A cet effet, des mesures suivantes sont envisagées:

Dans le domaine de l'encadrement, organisé sur le quadruple plan familial, politique, économique et socio-culturel, il faut sensibiliser les parents, les responsables de cellule, les conseillers de secteurs et les Autorités Communales ainsi que les jeunes eux-mêmes afin qu'ils jouent un rôle plus actif dans la promotion des activités économiques et socio-culturelles des jeunes.

- Ainsi, sur le plan familial, l'autorité des parents doit s'exercer dans le double souci d'éviter des conflits de générations et d'intégrer les jeunes dans la vie socio-familiale et culturelle du milieu où ils vivent.

- L'encadrement politique, quant à lui, vise à faire assimiler aux jeunes les idéaux et les programmes du M.R.N.D. et à les préparer à s'intégrer plus tard dans la J.M.R.N.D.

En outre, cet encadrement doit cultiver chez les jeunes les grandes valeurs du patriotisme et du dévouement.

L'animation et les travaux communautaires ainsi que le volontariat dans les camps de travail s'inscrivent dans cet esprit.

- S'agissant de l'encadrement économique, tous les départements ministériels techniques et autres services publics, les Organisations non gouvernementales et les Communes sont appelés à se concerter et à harmoniser leurs programmes en vue d'une meilleure coordination des activités des jeunes et pour plus d'efficacité.

Les jeunes eux-mêmes doivent être associés à tout le processus d'élaboration, d'exécution et d'évaluation des projets les concernant afin de les responsabiliser sur leur rôle dans la maîtrise de leur destin.

En ce qui concerne l'encadrement socio-culturel, les jeunes doivent être imprégnés des valeurs culturelles nationales et participer activement aux manifestations de loisirs adaptés à la mentalité rwandaise au lieu de copier sans discernement les produits culturels importés. Le festival communal de la jeunesse fournira l'occasion aux jeunes de montrer annuellement leurs connaissances et leur savoir-faire non seulement dans le domaine socio-culturel et sportif mais aussi en matière économique en exposant leurs produits.

ANNEXE I.

Données socio-économiques sur la jeunesse

SOURCE : IIIe Plan Quinquennal de Développement Economique, Social, et culturel 1982 - 1986.

Tabl. I. : Résultats du recensement de la population
du 15/8/1978.

Groupe d'âges	! Garçons	! Filles	! Total	! Population ! Active
15 - 19 ans	! 292.443	! 286.685	! 579.128	! 579.128
20 - 24 ans	! 238.993	! 232.218	! 471.211	! 471.211
TOTAL	! 531.436	! 518.903	! 1.050.339	! 1.050.339
Population Totale !	!	!	! 4.830.984	! 2.433.949

Tableau II. Estimation des effectifs de jeunes de
15 à 24 ans en 1985 et leur évolution
démographique prévisible d'ici l'an 1985.

(Scénario 1 : (taux d'accroissement démographique de
3,7 %/an).

Groupe d'âges	!	1985	!	1995
15 - 19 ans	!	655.500	!	956.700
20 - 24 ans	!	533.700	!	702.300
TOTAL	!	1.189.200	!	1.659.000

ANNEXE II.

BUDGET ORDINAIRE ALLOUE A LA DIRECTION GENERALE DE LA JEUNESSE.

SOURCE : Rapport annuel 1985 du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif - Loi n° 2/1986 du 7 avril 1986 portant fixation du Budget Ordinaire du Budget pour Ordre du Budget de Développement pour l'exercice 1986.

<u>Libellé de l'Article budgétaire</u>	<u>!</u> 1985	<u>!</u> 1986
Personnel Sous-Statut	! 17.118.183	! 20.004.400
Personnel Sous-Contrat	! 68.079.488	! 56.927.200
Journaliers	! 500.000	! 500.000
Matériel technique	! 25.000.000	! 32.000.000
Matériel de bureau courant	! 75.000	! 75.000
Vivres	! 6.871.164	! 6.871.200
Fournitures de bureau	! 1.500.000	! 1.500.000
Année Internationale de la Jeunesse	! 11.000.000	!
Abonnement revues et journaux	! 100.000	! 100.000
Carburant	! 895.500	! 3.214.300
Achat d'ouvrages	! 50.000	! 50.000
Entretien machines	! 160.000	! 160.000
Entretien véhicules officiels	! 3.348.000	! 103.200
Transport à l'intérieur	! 90.000	! 90.000
Indemnités kilométriques	! 225.000	! 225.000
Frais de mission	! 1.125.000	! 1.125.000
TOTAL	! 139.437.335	! 125.945.300

ANNEXE III : PROGRAMME DE L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

Tableau des opérations et les dates d'exécutions.

<u>Période</u>	<u>Opérations ou correspondances à faire.</u>
<u>Année 1984</u>	
<u>Mars</u>	! - Lettre aux Encadreurs régionaux de la Jeunesse et des Sports et aux Bourgmestres leur demandant de mettre en place les structures pour les jeunes garçons et jeunes filles dans les Communes. ! - Lettre aux Directeurs des Centres de Formation et des Mouvements de Jeunesse les informant sur l'organisation du concours agro-pastoral et artisanal.
<u>Avril</u>	! - Lettre au Président National du Comité Consultatif des problèmes des jeunes l'informant sur la mise en place des structures et lui demandant d'examiner les possibilités pour la création des comités au niveau préfectoral. ! - Lettre aux Encadreurs de la Jeunesse et des Sports leur demandant de former les groupes devant participer au concours d'animation et de folklore. ! - Lettre aux Recteurs et Directeurs des établissements Supérieurs et secondaires ainsi qu'aux Encadreurs de la Jeunesse et des Sports les informant sur l'organisation du concours littéraire et les directives y relatives. ! - Lettre au Ministre des Transports et des Communications lui demandant d'émettre au timbre à l'occasion de l'Année Internationale de la Jeunesse. ! - Lettre au Directeur de l'ORINFOR lui demandant de réaliser un film sur les activités de l'Année Internationale de la Jeunesse.
<u>Mai</u>	! - Commission de rédaction du Numéro Spécial sur la Jeunesse
<u>Juillet</u>	! - Transmission des listes des groupements devant participer au concours agro-pastoral et artisanal par les Encadreurs Communaux aux Encadreurs Régionaux. ! - Lancement du Concours musical par communiqué.
<u>Août</u>	! - Début des visites aux groupements par les Encadreurs Régionaux pour la sélection des 6 meilleurs dans le concours agro-pastoral et artisanal.

- Octobre ! - Inscription au concours musical et envoi des trxtes au
! Ministère.
-
- Novembre ! - Communication des 6 meilleurs groupements de chaque Commu-
! - ne au Ministère par les Encadreurs Régionaux.
! - Lettre aux Directeurs des établissements secondaires,
! Recteurs des établissement supérieurs, encadreurs de la
! Jeunesse et des Sports, Commandants des Camps Militaires
! les informant sur l'organisation du championnat national
! d'athlétisme.
-
- Décembre ! - Envoi des textes du concours littéraire au Ministère.
-
- Année 1985 !
-
- Janvier ! - Communication des admis au concours musical
-
- Février ! - Concours musical et distribution des prix aux gagnants
-
- Mars ! - Début de la descente des équipes des agents du Ministère
! dans les Préfectures pour la sélection de 3 meilleurs
! groupements dans chaque Commune.
! - Début de compétitions d'athlétisme au niveau communal.
-
- Mai ! - Concours d'animation et de folklore au niveau préfectoral
! - Compétitions d'athlétisme au niveau préfectoral
! - Course cycliste au niveau préfectoral.
-
- Juillet ! - Course cycliste au niveau national à Kigali
-
- Août ! - Célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse
! - Exposition-vente des meilleurs produits artisanaux et
! vivriers non périssables ayant gagné le concours dans chaque
! Commune et au Chef-Lieu de chaque Préfecture + distribution
! des prix aux gagnants.
! - Championnat national d'athlétisme et distribution des prix
! aux gagnants.
! - Organisation de la course populaire dans toutes les Communes.
! - Exhibition des meilleurs groupes d'animation et de folklore
! au Chef-Lieu de chaque Préfecture lors de la célébration
! de l'Année Internationale de la Jeunesse et distribution
! de prix.
-

A N N E X E I V

LISTE DES MOUVEMENTS DE JEUNESSE ET LEURS PRINCIPALES ACTIVITES

Nom du Mouvement	! Activités	! Nb de	! Lieu d'implantation
		! mbs	
1. ! Association des	! Agri -élevage	! 12.400	! Siège : B.P. 775
! Scouts du Rwanda	! Mécanique, soudure	!	! KIGALI
!(A S R)	! Menuiserie, maçonnerie	!	! Zone d'activités
!	! Camps de formations	!	! Tout le pays.
!	! Centres de formation		
2. ! Association des Guides	! Agri-élevage	! 3.000	! Siège : B.P. 76
! du Rwanda (AGR)	! Couture, broderie, vannerie et	!	! KIGALI
!	! tapisserie	!	! Zone d'activités
!	! Alphabétisation, aide aux néces-	!	! Tout le pays
!	! siteux	!	!
!	! Visites aux équipes de base	!	!
!	! Activités culturelles et spiri-	!	!
!	! tuelles	!	!
3. ! Secrétariat Etudiant	! - Organisation de la Journée	! 750	! Siège : B.P. 86
! en Afrique Centrale.	! des malades.	!	! Nyabisindu
! (SECA)	! - Visites aux malades aux vieux	!	! Zone d'activités
!	! et handicapés	!	! 19 établissement
!	! - Cultiver et construire des	!	! secondaires
!	! maisons pour les pauvres	!	!
!	! - Cours supplémentaires aux	!	!
!	! élèves qui ont des difficultés	!	!
!	! dans leurs études	!	!
!	! - Jardinage et petit élevage	!	!
!	! broderie, théâtre	!	!
!	! - Animation de la masse et des	!	!
!	! fêtes scolaires.	!	!
4. ! Mouvement des	! Alphabétisation	! 155	! Siège : B.P. 117
! Etudiants au service	! Animation, rurale Jardinage,	!	! BUTARE
! social au Rwanda	! petit élevage théâtre	!	! Sections locales
!(MESSORWA)	!	!	! - UNR BUTARE
!	!	!	! - UNR RUHENGARI
!	!	!	! - ENT RUHENGARI
!	!	!	! - ENT SHYOGWE
!	!	!	! SL GAHINI

.../....

5.	! Jeunesse chrétienne ! de Bilyogo JCB	! Construction de latrines ! publiques, secours aux néces ! siteux, visites aux malades ! culture et Loisirs ! Visites aux autres mouvements ! de Jeunesse ! camp de formation, chanter ! la messe	! 73	! Siège : B.P. 946 ! KIGALI ! Zone d'activités : ! Bilyogo
6.	! Croix - Rouge Rwandaise! ! de la Jeunesse ! (C R R J)	! - Cours de secourisme ! - Prêter l'attention aux ! nécessaires ! - Education sanitaire ! - Formation des cadres techni- ! ques de la croix-Rouge ! - Fabrication et vente des ! insignes de la Croix-Rouge ! - Organisation de la journée ! des malades ! - Consolidation des brigades ! de la C R J en milieu scolaire! ! et rural ! Stage de formation de ! moniteurs scolaires en anima- ! tion médico-sociale	! 8.000	! Siège : B.P. 425 ! KIGALI ! Zone d'activités : ! Tout le pays
7.	! Entraide Universi- ! taire Mondiale- ! Rwanda ! EUM-Rwanda	! Création de coopératives ! Caps de travail pour aider ! les jeunes ruraux et leur ! faire profiter des connais- ! sances en agronomie, hygiène, ! alphabétisation et en gestion ! des coopératives	! 165	! Siège : B.P. 117 ! BUTARE ! Zone d'activités ! Butare, Gikongoro
8.	! Jeunesse Agricole ! Catholique. ! (J.A.C.)	! Activités agro-pastorales et ! artisanales ! Activités de loisirs ! Session-stage et camp de ! formation ! Boulangerie, fabrication de ! jus d'ananas	! 6.404	! Siège : B.P. 87 ! Gisenyi ! Zone d'activités ! Tout le pays
9.	! Amis de Dominique ! Savio (ADS)	! Camps de formation animation ! Chrétienne, Artisanat ! Organisation des festivités et ! de jeux pour les jeunes ! Orchestres, groupe acrobate ! et activités sportives	! 500	! Siège : B.P. 468 ! Zone d'activités ! Kigali

10.!	Jeunesse Estudiantine ! Catholique (JEC)	! Alphabétisation, théâtres ! Apostolat, entraide ! Assistance aux Jeunes ruraux! ! Artisanat-bricolage ! Animation des fêtes scolaires et soirées récréatives ! Organisation des jeux, sports et Loisirs ! Animation liturgiques ! Camp de travail avec les jeunes ruraux ! Secours aux nécessiteux ! Rencontres de prières ! Bulletin d'information	! + de ! 1.000	! Siège : B.P. 400 ! Kigali ! Zone d'activités ! Tout le pays.
11.!	XAVERI	! Home et centre xavéri de formation ! Activités des charité et d'apostolat ! Artisanat, alphabétisation	! 26.000	! Siège : B.P. 442 ! KIGALI ! Zone d'activités ! Tout le pays.
12.!	Association de la ! Jeunesse Chrétienne ! et Active. ! (AJECA)	! Alphabétisation, agriculture, élevage, Broderie, coupe et couture ! Vannerie, maçonnerie, boulangerie, chorale, étude ! biblique, puériculture		
13.!	Mouvement de la ! Jeunesse Féminine au ! Rwanda ! (M.J.F.R.)	! Agriculture ! Aider les pauvres et les enfants abandonnés ! Emission des articles dans les journaux	! 50	! KIGALI
14.!	Jeunesse Ouvrière ! Catholique ! (J.O.C.)	! -Construction d'un home pour les jeunes ! Centre de formation ! -Mobiliser l'épargne individuelle. ! Sessions de formation ! -Encadrement des jeunes travailleurs ruraux et urbains.	! -	! Siège : B.P. 91 ! KIGALI ! Zone d'activités ! Tout le pays

ANNEXE V : BIBLIOGRAPHIE SUR LA JEUNESSE

- 1) Guy Bédard, Boniface Tiostop : Etude sur les possibilités d'emploi des Jeunes au RWANDA 1981
- 2) Lucien Bäck, NSANZABAGANWA F. : Enquête Pilote sur la migration des jeunes vers les villes au RWANDA 1977
- 3) BUNEP : Etude de l'organisation des chantiers des jeunes 85 - 1986
- 4) Jacques Krys : Intégration des C.F.J. et des G.S.E. dans le processus de développement au Rwanda.
- 5) MIJEUCOOP : Bilan de 20 ans 1962 - 1982.
- 6) MIJEUCOOP : Rapports annuels 1973 à 1985
- 7) MIJEUCOOP : Premier Séminaire National des Responsables de Projets en faveur de la Jeunesse 1975.
- 8) MIJEUCOOP : Deuxième Séminaire National des Responsables de la Jeunesse 1982.
- 9) MIJEUCOOP : Séminaire Régional des Responsables de la Jeunesse des Pays de la CEPGL 1986
- 10) PRESIREP : Discours et entretiens 1975 à 1985.
- 11) BUNEP : Etude de l'organisation des chantiers de jeunes effectuée en 1985 - 1986.
- 12) G.Bédard S. Bulambo-wa Tombo et François NSANZABAGANWA : Des emplois pour les jeunes l'urgence de l'innovation.
- 13) J.Cloutier : Création d'emplois artisanaux dans le domaine des céramiques (T.1 - 1982; T.2 - 1984)
- 14) J.P.Driss : Mission d'encadrement des maroquiniers et des cordonniers au Rwanda 1984.
- 15) MINIPLAN/UNICEF : L'enfant Rwandais 1985
- 16) Ier, IIème et IIIè Plans quinquennaux nationaux de Développement
Bureau National de Recensement : Résultats du Recensement Général de la Population de 1978 et leurs résultats
- 17) MINIPLAN/BIT : Rapport de factibilité sur le programme spécial les travaux publics à haute intensité de main-d'oeuvre 19875.
- 19) PRESIDENCE du M.R.N.D. : Travaux des Congrès du M.R.N.D. (depuis le premier jusqu'au Ve Congrès).